



**Arrêté n°D422073AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D120B**

STAM Val de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU l'arrêté n°23/2022 du maire de la commune de BELLEAU en date du 11 mai 2022 ;

SUR la demande de l'Association MAN représentée par Monsieur Daniel BARBE en date du 22/03/2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de l'organisation de la brocante de Manoncourt-sur-Seille sur la RD n° D120B, sur le territoire de la commune de Belleau, pour le compte de l'Association MAN ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## **ARRETE**

**Article 1-** Le jeudi 26 mai 2022 de 06H00 à 18H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D120B du PR 0+0 au PR 0+620 :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- sens unique dans le sens : carrefour RD 120/120B vers l'entrée d'agglomération de MANONCOURT-SUR-SEILLE.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'organisateur de la manifestation.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Belleau,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 13 mai 2022**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité